



## Païement des travaux après EDL sortie

Par **marcilius**, le **07/05/2011** à **12:17**

Bonjour à tous,

Un petit litige m'oppose à mon agence de location et je m'interroge sur mes droits.

Lors de l'état des lieux de sortie, de menus travaux était à effectuer. (changement de douilles et d'interrupteurs ainsi que d'une colonne de lavabo). l'agence m'a proposé de s'en occuper et qu'elle allait m'envoyer un devis. No problème.

Mais lorsque j'ai reçu le devis 400 euros, je lui ai dit que cela était exagéré au vues du prix des composants et que du coup j'allais le faire moi même dés qu'elle m'aura confirmé la hauteur de la colonne pour acheter la bonne.

Depuis malgré plusieurs relances, elle ne me répond pas et aujourd'hui je reçois un courrier ou elle me demande de payer les travaux à 400 euros.

Que dois-je faire ? A -t - elle le droit de me contraindre à payer ?

Merci d'avance de vos réponses.

Bien amicalement

MARCILIUS

Par **Domil**, le **07/05/2011** à **12:22**

Si vous vouliez les faire vous-même, il fallait le faire avant la sortie des lieux. Ensuite, c'est trop tard.

Oui, ils peuvent vous contraindre à payer sur devis, SI ils prouvent le préjudice

Par **marcilius**, le **07/05/2011** à **12:34**

Bonjour DOMIL,

Merci pour votre réponse rapide, si je n'ai pas fait les réparations avant c'est que naïvement je n'avais pas fait attention aux petits défauts constatés par l'agence et qui ne sont revenus à la surface que lors de l'état des lieux de sortie, je ne me souvient même pas avoir regardé cela lors de l'état des lieux d'entrée. Et puis je n'imaginai pas que pour si peu le devis serait si

élevé.

Mais du fait que l'agence fasse la sourde oreille à mon offre de remise en état et veuille m'imposer un devis sur-chiffré (surement une de ses connaissances) ne me laisse pas l'opportunité de contester cette position et de la forcer à me laisser faire les travaux.

Amicalement

MARCILIUS

Par **marcilius**, le **07/05/2011** à **13:34**

Re Bonjour DOMIL,

Je vous précise que l'artisan qui a chiffré les travaux est à plus de 400 Km de mon ex-appartement, c'est pourquoi je dis que ce doit être une "connaissance" de l'agence. De là, à une petite arnaque, il ne doit pas y avoir gros à payer.

Amicalement

MARCILIUS

Par **Domil**, le **07/05/2011** à **13:37**

L'agence a le droit de demander à l'artisan de son choix, au prix de son choix. C'est le prix à payer pour avoir rendu un logement en mauvais état.

Par contre, s'il ne présente que des devis, il devra soit prouver que les travaux ont été faits, soit qu'il a du relouer en baissant le loyer

Par **Katerinne**, le **17/06/2011** à **12:21**

Bonjour,

L'agence m'a déduit de ma caution un devis pour travaux, devis que j'ai accepté et payé car je suis à l'origine des dégâts.

J'ai payé ce devis en janvier à la remise de ma caution, depuis rien n'a été fait, je relance l'agence, mais ils ne font rien, cela fait 6 mois. Quel recours ai-je? (Mis à part les relancer?) merci d'avance pour vos réponses

(je ne suis plus locataire de l'appartement, le locataire actuel a également relancé sans retour).